



Estrun, le 28 mai 2020

Madame Postic,

Nous faisons suite aux réunions CSE C et CSE de cette semaine où les élus ont été fortuitement informés du passage rétroactif à la carte démat TR au 01/04 alors même que les responsables de zone ont reçu des communications avec le planning prévisionnel des livraisons sur site des TR papier il y a 15 jours.

Nous ne pouvons que nous interroger sur ce virage pour le moins brutal à 180° lorsqu'il y a quelques semaines à peine vous nous expliquiez que les TR étaient bien imprimés mais que Sodexo n'est pas en capacité d'assurer leur acheminement sur les points de livraison. D'ailleurs, ces informations sont dans le projet de CR du CSE Central du 24 avril 2020, la Direction nous avait confirmé que les salariés auraient leurs TR par papier.

Nous notons également cet argument ô combien facile de sécurité des salariés pour la récupération de ces mêmes TR sur les sites. Les sites sont réouverts pour les agences, en cours de réouverture sur les services centraux, et il ne serait pas sûr pour les collaborateurs d'y venir ? C'est une information importante sur laquelle nous ne manquerons pas de vous solliciter dans un courrier à suivre.

Nous attirons également de nouveau votre attention sur le fait que la libre utilisation des TR représente une part non négligeable de pouvoir d'achat des salariés et de chiffres d'affaires de petits commerçants et que ce sujet n'est pas un détail chez les salariés.

Le monde de l'entreprise étant régit par la loi de l'offre et de la demande sous la férule du sacro-saint profit, et les élus n'ayant à aucun moment été ni informés ni consultés des tractations sur le sujet depuis cette annonce lapidaire au détour des NAO « dématérialisation des TR : Juin 2020, nous attendons de vous les réponses suivantes :

- Quelle(s) contrepartie(s) commerciales et financières a obtenu Adecco auprès de Sodexo suite à leur incapacité de livrer les TR des collaborateurs ? (ce qui représente une rupture de la plan de continuité de l'activité et donc du contrat qui lie Adecco à Sodexo).
- Quelle(s) contrepartie(s) commerciales et financières a obtenu Adecco auprès de Sodexo pour la mise en place anticipée de la démat des TR ?
- Pourquoi Adecco a retenu Sodexo comme prestataire de la carte Démat TR alors que lors du passage chez Modis à la démat des TR de nombreux problèmes techniques ont conduit au changement de prestataire ?
- Pourquoi Adecco n'a pas prévu de période de rematérialisation, comme c'est le cas chez Modis, ce qui permettrait aux salariés de convertir le solde disponible en TR papier deux fois par an et leur permettrait de continuer à consommer, selon leurs habitudes, chez des artisans et commerçants non équipés pour la carte TR ? Les grandes chaînes sont équipées, ce n'est pas le cas des indépendants en raison du coût. Permettre la rematérialisation est le minimum

pour garantir à vos salariés la transparence sur leurs habitudes de ce changement. À moins que l'entreprise ne diffuse des bonnes pratiques de consommation dans les réseaux prévus à cet effet...

Dans l'attente de votre retour sur ces points, nous vous précisons que ce courrier sera publié via nos divers supports de communication.

Sandrine Poulain

Déléguée Syndicale Centrale UNSA Adecco